

## Offre de fourniture d'électricité

Réservée aux nouveaux Clients Particuliers, puissance inférieure ou égale à 36kVA, applicable au 8 avril 2022

## L'offre de fourniture d'Électricité de Provence

- ☑ Une électricité 100% verte et 100% produite en France <sup>(1)</sup>
- ☑ Un espace client en ligne disponible 24h / 7j
- ☑ Un service client basé en France, à Toulon, au siège d'Électricité de Provence
- ☑ Une offre 100% transparente, sans engagement de durée, ni frais de résiliation.

<sup>(1)</sup> Le mécanisme des certificats de garantie d'origine permet d'attester que l'électricité a bien été produite à partir d'une source renouvelable (hydraulique, éolien ou solaire) et injectée sur le réseau électrique. Électricité de Provence achète l'équivalent de la quantité consommée par ses clients en Garanties d'Origines émises par des producteurs français d'énergies renouvelables.

### VOTRE AVANTAGE PRIX

Ouch ! le marché de l'énergie actuel est bien compliqué mais nous avons fait le choix de continuer à vous proposer des prix alignés sur le Tarif Réglementé de Vente d'électricité / tarif bleu d'EDF (prix du kWh HT).

**Le grand +, c'est que notre électricité est garantie 100% verte, 100 française.**

### PERSONNALISEZ VOTRE OFFRE

- ☑ **Bonus Zéro papier : remise de 3,00€ TTC / mois**

Nous vous récompensons pour votre participation à notre démarche Zéro papier pour la préservation de l'environnement. Vous bénéficiez ainsi de 3€ TTC de remise sur votre abonnement mensuel et disposez de l'ensemble des documents au format électronique (contrat et factures) accessibles 24h / 7j dans votre espace client en ligne. Votre service Client situé à Toulon reste joignable par téléphone. Le bonus Zéro papier est réservé aux clients en prélèvement automatique.

- ☑ **Soutenir mon petit producteur d'énergie verte : + 0,01€ TTC / kWh sur le prix de l'énergie**

Pour accélérer la transition vers un paysage énergétique durable, nous avons développé des partenariats avec des petits producteurs d'énergies renouvelables dans une démarche éco-responsable en circuits courts. Nous achetons ainsi directement l'électricité renouvelable et les Garanties d'Origine auprès de nos petits producteurs\* partenaires. Cette démarche permet d'offrir de meilleures conditions de rémunération aux petits producteurs contribuant ainsi à la pérennisation des installations.

\* Petits producteurs étant définis comme des sites de production implantés sur le territoire français présentant les caractéristiques suivantes :

- Installation de type éolien terrestre ou offshore (avec une puissance inférieure ou égale à 10 MW)
- Installation de type photovoltaïque (avec une puissance inférieure ou égale à 250 kWc)
- Installation de type hydraulique (avec une puissance inférieure ou égal 20 MW).

## Grilles tarifaires

Les prix varient en fonction de la formule tarifaire d'acheminement du site de consommation et de la puissance souscrite. Électricité de Provence propose les options Base et Heures Pleines / Heures Creuses.

OPTION BASE					
Puissance souscrite (kVA)	Abonnement bonus Zéro papier inclus		Abonnement hors bonus	Prix du kWh*	
	HTT (€/mois)	TTC (€/mois)	TTC (€/mois)	HTT (€/kWh)	TTC (€/kWh)
3	12,22 €	14,00 €	17,01 €	0,1374 €	0,1740 €
6	23,03 €	25,90 €	28,91 €		
9	33,73 €	37,68 €	40,69 €		
12	44,41 €	49,44 €	52,45 €		
15	53,04 €	59,04 €	62,05 €		
18	62,71 €	69,74 €	72,74 €		
24	94,53 €	104,29 €	107,30 €		
30	114,59 €	126,44 €	129,45 €		
36	132,83 €	146,67 €	149,67 €		

OPTION HEURES PLEINES – HEURES CREUSES							
Puissance souscrite (kVA)	Abonnement bonus Zéro papier inclus		Abonnement hors bonus	Prix du kWh*			
	HTT (€/mois)	TTC (€/mois)	TTC (€/mois)	Heures Pleines HTT (€/kWh)	Heures Pleines TTC (€/kWh)	Heures Creuses HTT (€/kWh)	Heures Creuses TTC (€/kWh)
6	23,48 €	26,59 €	29,59 €	0,1458 €	0,1841 €	0,1149 €	0,1470 €
9	34,52 €	38,83 €	41,83 €				
12	45,42 €	50,93 €	53,93 €				
15	54,34 €	60,93 €	63,94 €				
18	64,06 €	71,78 €	74,79 €				
24	96,21 €	106,90 €	109,90 €				
30	116,27 €	129,25 €	132,26 €				
36	134,30 €	148,22 €	151,22 €				

Grilles établies avec les prix TRV du 1<sup>er</sup> février 2022, le TURPE 6 du 1<sup>er</sup> août 2021 et les TCCFE égale à 0,663 cts €/kWh HTVA.

\* Prix indiqués du kWh HTT (hors toutes taxes) du TRV, hors option « Soutenir mon petit producteur d'énergie verte ».

## Composition de mon tarif d'électricité

### ABONNEMENT

- Il s'agit de la part fixe de votre facture, quelle que soit votre consommation réelle. Son montant est fonction de la puissance et de l'option tarifaire choisies. Avec le **bonus Zéro papier**, nous récompensons les clients qui nous accompagnent dans une démarche Zéro papier papier en appliquant une **remise de 3€** sur leur abonnement mensuel TTC.
- La part la plus importante de l'abonnement est rétrocédée à l'opérateur du réseau pour l'entretien du réseau et de votre compteur. L'abonnement couvre aussi la gestion de votre contrat par votre fournisseur.

### CONSOMMATION

C'est le volume consommé multiplié par le prix unitaire du kWh. Malgré les augmentations actuelles sur le marché de l'énergie, nous nous alignons et vous faisons bénéficier du tarif réglementé de vente d'électricité / contrat bleu EDF (prix du kWh HT hors option « Soutenir mon petit producteur d'énergie verte »).

### TAXES & CONTRIBUTIONS (identique pour tous les fournisseurs)

- L'acheminement de l'électricité sur les réseaux.
- La CSPE, Contribution au Service Public de l'Électricité, de 1€/MWh HTVA.
- Les TCCFE, Taxes Communales sur la Consommation Finale d'Électricité, varient en fonction de la commune dans laquelle se trouve le site de consommation, et sont d'un montant maximum de 0,663 cts € /kWh HTVA.
- La CTA, Contribution Tarifaire d'Acheminement.
- La TVA : Le taux de TVA est de 5,5% pour l'abonnement et la CTA. Il est de 20% pour la consommation et les différentes taxes et contributions.

### FRAIS ANNEXES

Rejet de prélèvement bancaire	7,50€ TTC
Intérêts de retard (facturés à partir de 7,50€ TTC)	1,5 fois le taux d'intérêt légal + 5,99€ TTC frais de dossier
Frais de gestion hors souscription / résiliation	5,99€ TTC

### CHÈQUE ÉNERGIE

Conformément à l'article R124-1 et suivants du code de l'énergie, les clients à revenus modestes peuvent bénéficier d'un chèque énergie.

Pour toute information, l'Etat met à disposition le site [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr) ou la ligne téléphonique :

**0 805 204 805** Service & appel gratuits

## Service client

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 18H00

serviceclient@electriciteprovence.fr - 04 88 70 02 34